

**UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

***SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION ECONOMIQUE ET
MONETAIRE OUEST AFRICAINE***

COMMUNIQUE FINAL

Abidjan, le 10 avril 2017

Sous la Présidence de son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Conférence s'est réunie en session extraordinaire à Abidjan, le 10 avril 2017.

Etaient présents :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République ;
- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso ;
- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République ;
- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur José Mário VAZ, Président de la République ;
- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République ;
- Pour la République du Niger, Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République ;
- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République ;
- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Ont également pris part aux travaux de cette session, les Membres du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA présidé par Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de la République du Sénégal, ainsi que :

- Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Monsieur Jeremias António da Cruz PEREIRA, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

La Conférence a, en outre, connu la participation des Présidents et membres d'Organes de l'Union, des Organisations sous régionales et internationales ainsi que celle des partenaires au développement de l'UEMOA.

Analysant la situation politique au sein de l'Union, la Conférence se félicite de la bonne tenue du référendum et des élections législatives en Côte d'Ivoire.

La Conférence adresse ses vives félicitations à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et au peuple ivoirien pour la réussite de ces scrutins, qui témoigne, une fois de plus, de l'ancrage démocratique dans les Etats membres de notre Union.

Abordant l'état de l'Union, la Conférence a examiné la situation sécuritaire, au sein de la sous-région. Elle condamne vigoureusement les attaques terroristes perpétrées dans certains Etats membres. Elle réitère sa solidarité envers ces pays frères ainsi qu'à l'endroit de tous les peuples affectés par le fléau du terrorisme à travers le monde.

La Conférence salue les dispositions prises en vue de l'opérationnalisation de la Délégation Générale à la Paix et à la Sécurité dans l'Union. Elle encourage la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route relative à ce chantier pour assurer la quiétude nécessaire au développement de la sous-région.

La Conférence s'est félicitée de l'exécution des projets financés sur les ressources du Fonds de Développement Energie à hauteur de 229,7 milliards, en ce qui concerne l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable.

En outre, elle a salué les actions conduites dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la promotion de l'énergie solaire.

En vue de favoriser l'implication du secteur privé dans le financement des projets de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans l'espace UEMOA, la Conférence a pris acte du mécanisme dénommé « Facilité Régionale d'Accès à l'Energie Durable (FRAED) » créé pour servir de catalyseur et d'effet de levier pour les investissements privés.

Elle a, par ailleurs, relevé la signature de contrats entre partenaires privés et l'Union, à la suite de la Conférence internationale des investisseurs à Dubaï organisée en septembre 2014, au titre du Programme Economique Régional

Concernant l'amélioration de la gestion du foncier rural, la Conférence a noté les actions mises en œuvre pour permettre de disposer d'un outil d'aide à la décision sur la régulation des marchés fonciers ruraux et d'un site Web de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO).

La Conférence encourage les Organes et Institutions à poursuivre la mise en œuvre des réformes politiques, programmes et projets communautaires pour le bien-être des populations de l'Union.

La Conférence salue les actions réalisées par la Banque Centrale en vue de l'opérationnalisation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'Union. Elle invite l'ensemble des acteurs concernés par la promotion des PME/PMI à s'approprier les mesures pratiques prévues, afin de faciliter l'atteinte des objectifs du dispositif.

Elle se félicite des dispositions mises en œuvre, avec l'appui de l'Agence UMOA-Titres, qui ont permis aux Etats membres de l'Union de lever des ressources importantes sur le marché financier régional pour la couverture de leurs besoins de financement, à des coûts réduits.

Elle prend acte de l'achèvement du projet de promotion des Bureaux d'Information sur le Crédit dans l'Union, avec le démarrage effectif des activités de la société agréée. Elle exhorte les Etats membres à œuvrer pour permettre à ces Bureaux d'atteindre les objectifs fixés, en vue d'un meilleur financement de l'activité économique par les banques ainsi que l'amélioration du classement des Etats dans les indicateurs internationaux sur le climat des affaires.

La Conférence apprécie les initiatives prises par la Banque Centrale aux fins de l'élargissement de la gamme des produits pour le financement des économies de l'espace communautaire, à travers la promotion du crédit-bail, du capital-investissement, de la finance islamique et de l'affacturage. Elle invite les Etats membres à diligenter la transposition dans leur ordre juridique interne, de la Loi uniforme sur le crédit-bail dans l'Union.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris connaissance des actions engagées par la Banque Centrale pour la mise en place d'une Autorité de résolution de crise bancaire et l'alignement du dispositif prudentiel de l'Union sur les standards internationaux, à travers l'implémentation des dispositions de Bâle II et Bâle III. Ils l'encouragent à poursuivre les efforts engagés en vue de la consolidation de la stabilité financière dans l'Union.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement apprécient les travaux accomplis dans le cadre de la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance et du développement de l'inclusion financière au sein de l'Union. Ils saluent l'adoption d'un document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière dans l'espace communautaire, ainsi que les actions

conduites pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

La Conférence a été informée de la révision des textes en vigueur dans l'Union en matière de répression du faux monnayage et des autres atteintes aux signes monétaires. Elle exhorte les Etats membres à transposer dans leur ordre juridique interne, la Loi uniforme y relative, afin de prémunir l'Union contre les formes émergentes de criminalité pouvant nuire à la monnaie commune.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont noté la mise en place d'un dispositif de sanctions pécuniaires sur le marché financier régional de l'Union par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). La Conférence a été informée de la publication en 2016 de nouvelles Instructions portant sur la procédure de prise de sanctions, la procédure de traitement des plaintes et/ou réclamations ainsi que sur l'avis technique requis des Structures Centrales du marché financier dans le cadre du processus d'agrément des intervenants commerciaux. Ils invitent cet Organe à continuer ses efforts dans le cadre du renforcement des dispositifs de protection des épargnants sur le marché financier régional.

La Conférence se félicite des dispositions mises en œuvre, avec l'appui du Conseil Régional, qui ont permis aux Etats membres de l'Union de lever des ressources importantes sur le marché financier régional pour la couverture de leurs besoins de financement à long terme, via les instruments de la finance islamique que sont les SUKUK.

La Conférence apprécie les mesures de sensibilisation et d'éducation financière prises par le Conseil Régional en direction des épargnants contre des appels illégaux de fonds auprès du public de l'Union.

A ce titre, elle a salué la publication dans les journaux de l'Union des communiqués d'appel à la vigilance en réponse au développement de nouveaux canaux de sollicitation des fonds du public en contrepartie de promesses de rendements non vérifiés.

Face à cette situation, les Chefs d'Etat et de Gouvernement invitent les Etats membres ainsi que les Organes et Institutions communautaires à rester vigilants face à ces pratiques qui prennent de l'ampleur dans l'espace UEMOA.

Elle encourage le Conseil Régional à mettre en place le Fonds de protection des Epargnants et d'Education Financière, dont l'opérationnalisation devrait intervenir en 2018.

La Conférence a été informée de la décision du Conseil des Ministres de mettre à la disposition de la BOAD un mécanisme régional de bonification abondée en ressources internes, en vue de lui permettre d'assouplir ses conditions d'intervention en faveur des Etats membres.

Elle se réjouit des résultats de la première émission d'eurobond de la BOAD, réalisée en avril 2016, qui lui a permis de mobiliser un montant de 750 millions de dollars US, sur une maturité de 5 ans.

La Conférence salue l'accréditation de la BOAD en qualité d'Entité partenaire du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le renouvellement de son accréditation comme Entité d'implémentation du Fonds pour l'Adaptation aux changements climatiques, pour une nouvelle période de 5 ans.

Abordant la Gouvernance des Institutions, la Conférence a salué les efforts entrepris par la Commission qui, à la suite de ses instructions a réduit son budget 2016 de 20%.

Malgré la bonne situation de la zone UEMOA, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé la poursuite des efforts de rationalisation à

travers une bonne maîtrise des charges de fonctionnement des Organes de l'UEMOA.

A ce titre, ils ont décidé :

- la réduction du taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 1% à 0,80% à partir du 1^{er} juillet 2017 avec un objectif de 0,50% à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- le maintien de toutes les politiques sectorielles tout en veillant à la maîtrise des charges dans leur opérationnalisation ;
- le maintien du nombre de Commissaires ;
- le maintien des Représentations de la Commission avec le souci de réduction des charges de fonctionnement ;
- la poursuite des activités du Comité Interparlementaire (CIP) limitées à ses missions statutaires avec une structure allégée compatible avec le principe de la rationalisation ;
- le maintien des Organes de contrôle juridictionnel (Cour de Justice et Cour des Comptes) tout en veillant à une maîtrise des charges liées à leur organisation et fonctionnement ;
- la limitation de l'intervention de l'Union dans le financement des Organes Consultatifs (Chambre Consulaire Régionale, Conseil du Dialogue Social, Conseil des Collectivités Territoriales) avec l'octroi d'une subvention annuelle plafonnée.

S'agissant du fonctionnement de l'Union, la Conférence a pris acte de l'expiration des mandats du Président et des Membres de la Commission. La Conférence a tenu à saluer le travail remarquable accompli par le Président et les Commissaires dans le cadre de leur mandat. Elle a félicité Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président sortant de la Commission de l'UEMOA, pour la dynamique qu'il a insufflée au processus d'intégration de

l'Union et pour les résultats satisfaisants obtenus par la Commission, sous sa conduite, durant les cinq dernières années.

La Conférence a décidé de confier la Présidence de la Commission de l'UEMOA au candidat proposé par la République du Niger.

A ce titre, elle a nommé en qualité de Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Abdallah BOUREIMA.

La nomination des autres membres de la Commission, sur proposition des Chefs d'Etat et de Gouvernement, interviendra au plus tard le 1^{er} mai 2017.

Par ailleurs, la Conférence a entériné la proposition du Conseil des Ministres de nommer, au titre de la République du Sénégal, Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

En outre, elle a adopté le protocole additionnel modifiant et complétant le Protocole additionnel n° 1 relatif aux Organes de contrôle ainsi que l'Acte additionnel modifiant l'article 12 de l'Acte additionnel n°10/96 du 10 mai 1996, portant statut de la Cour de Justice de l'UEMOA.

Elle félicite le nouveau Président de la Commission de l'UEMOA et le nouveau Président du CREMPF et les invite à préserver les acquis du processus d'intégration.

La Conférence exprime sa satisfaction au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, au Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, au Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo expriment leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, et à travers lui, à tout le peuple ivoirien, pour l'accueil fraternel qui leur a été réservé, ainsi que pour l'hospitalité généreuse dont ils ont bénéficiée pendant leur séjour en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 10 avril 2017

**Pour la Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement de l'UEMOA**

Le Président en exercice,

S. E. Monsieur Alassane OUATTARA